

Informations de base	
<b>2025/0258(COD)</b>  COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Pericles V, programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage 2028–2034	
Abrogation Règlement 2021/840 <a href="#">2018/0194(COD)</a>	
<b>Subject</b>  5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	
<b>Priorités législatives</b>	
Déclaration commune 2026	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0258(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Règlement 2021/840 <a href="#">2018/0194(COD)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 133
Consultation obligatoire d'autres institutions	Banque centrale européenne
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	LIBE/10/03831